

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 13 avril 2016

## Lutter contre les vols de vélos

Pour lutter contre les 500 000 vols de vélos qui ont lieu tous les ans, **la fédération française des usagers de la bicyclette, la police et la gendarmerie se mobilisent pour inciter au marquage des vélos.**

Signée en juin 2015, une convention renforce la coopération entre la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette), le préfet de police, le directeur général de la police nationale et le directeur général de la gendarmerie nationale.

**Le système de marquage Bicycode® permet de rendre à leurs propriétaires les vélos volés grâce à une base de données constituées par les vélos marqués.** A ce jour, environ 200 000 vélos y sont enregistrés.

Chacun peut consulter le registre en cas de découverte d'un vélo abandonné, et l'amener aux forces de l'ordre s'il est signalé volé. Les services de police et de gendarmerie disposent d'un accès sécurisé à la base de données qui comprend les noms et coordonnées des propriétaires. Ils peuvent ainsi contacter les propriétaires.

**Marquer son vélo a un caractère dissuasif auprès des voleurs, qui choisissent en priorité un vélo non marqué.** Ce système d'identification permet également une traçabilité du vélo. Cela évite ainsi le trafic et le recel de vélos, les acheteurs pouvant vérifier au préalable que le vélo n'a pas été volé.

### Comment faire marquer son vélo ?

La procédure pour le marquage des vélos est très simple.

Muni de la facture et d'une pièce d'identité, il suffit de se rendre chez un opérateur agréé (**liste disponible ici** <http://www.bicycode.org/le-bicycode.rub-2/ou-faire-marquer-son-velo.rub-11/> ). Celui-ci grave un numéro sur le vélo et vous remet le passeport du vélo. Rendez-vous ensuite sur Bicycode.org pour enregistrer votre vélo dans la base de données en ligne.

### Que faire en cas de vol ?

Si votre vélo est volé, il faut tout de suite le signaler dans la base de données Bicycode® et procéder au dépôt de plainte auprès du commissariat le plus proche. Ainsi, les services de police ou de gendarmerie pourront vous contacter s'il est retrouvé. Une fois votre vélo récupéré, n'oubliez pas de le notifier dans le registre en ligne.

## Quelques conseils pour éviter les vols

- Opter pour un antivol solide en forme de U : les câbles fins se sectionnent plus facilement.
- Toujours attacher son vélo, même pour de courtes durées : les vols sont fréquents devant les commerces, lorsque les usagers s'arrêtent brièvement sans attacher leurs vélos.
- Attacher le cadre et la roue avant à un point fixe
- Et bien sûr, faire marquer son vélo !

## En savoir plus

- Le site du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)
- Le site Bicycode : [www.bicycode.org/](http://www.bicycode.org/)
- Le site de la FUB : [www.fubicy.org/](http://www.fubicy.org/)

### **Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)

 [@Prefet38](https://twitter.com/Prefet38)